

## AMICALE DES PÊCHEURS DE COUDUN

### Conseil d'Administration du vendredi 9 mars 2018

#### Ordre du jour :

- 1) Préparation de l'ouverture de la pêche du samedi 24 mars 2018
- 2) Questions diverses.

#### Compte-rendu

Le Conseil d'Administration s'est tenu de 18h30 à 19h30 dans la salle Lionel Rousseaux. Huit administrateurs étaient présents. G. Leroy, R. Delacuisine et H. Rollet étaient absents excusés. Jean-Luc Bas, notre garde particulier, avait répondu à l'invitation. L'objectif principal de la réunion consistait à préparer l'ouverture de la pêche du samedi 24 mars 2018.

#### 1) Préparation de l'ouverture de la pêche

Pour le samedi de l'ouverture, les rôles sont établis.

Barbecue	Hugues et Joël
Bar et caisse	Françoise
Frites et friteuse	Jean-Luc

Le matériel (tables, chaises, etc.) pourrait être installé le vendredi après midi sans toutefois perturber le travail des agents communaux. Le Président et le Trésorier se chargent de faire les courses.

#### 2) Questions diverses

Pour l'opération « Hauts-de-France Propres », organisée le samedi 17 mars et le dimanche 18 mars 2018, la société participera dans les mêmes conditions qu'en mars 2017. Cette année, l'opération a été étendue au vendredi 16 mars pour que les scolaires puissent en être acteurs : une classe de CM2, encadrée par trois adultes, va participer au nettoyage. Le matériel (gilets et gants) doit arriver en début de semaine. Nous continuerons leur travail. On se retrouvera comme d'habitude au « bâtiment bleu » à 9 heures le samedi 17 mars.

Pour le premier « lâcher », prévu le mardi 20 mars, il reste assez d'oxygène dans la bouteille. Il faudra ensuite la renouveler. Nous lâcherons, comme prévu, 120 kg de poissons (60 kg d'arcs et 60 kg de farios). Pour les farios, la taille est à revoir avec le pisciculteur. Les prix étant maintenus en 2018, nous paierons les arcs 5,30 € et les farios 7,40 € le kilogramme. Le « tout fario » est l'objectif à atteindre d'ici à trois ans.

Pour le repas des nettoyeurs, prévu le jeudi 19 avril 2018, le Président va voir s'il est possible d'occuper une salle en semaine et de bénéficier ainsi de la cuisine. La date du repas pourrait dans ce cas être décalée. Pour le menu, il semble que le cassoulet, que nous avons en stock, soit plébiscité.

Le Trésorier, nous dresse le bilan financier du repas de l'Assemblée Générale, du dimanche 4 février 2018, qui a fait ressortir un bénéfice de 107,29 € ;

- 33 repas à 25 € et un repas gratuit,
- 172,20 € de recette au bar, et un don de 20 €,
- 1.017,20 € de recettes et 909,31 € de dépenses.

Il manquait de la moutarde. Les plats fournis par le traiteur peuvent entrer dans le four en enlevant la grille. Il aurait fallu quatre cartons de « Champerlant » au lieu de deux pour l'apéritif. Le kir au champagne (neuf bouteilles pour plus de 180 €) a été très apprécié des convives. Françoise, qui a longtemps été tenue éloignée de la table, pour cause de vaisselle, préconise l'embauche d'une personne rémunérée deux heures pour réaliser cette tâche.

La société de Coudun n'est pas « réciprocaire ». Elle ne peut donc pas placer les permis à 96 €. Le permis à 96 € ne donne plus le droit de pêcher à Coudun. Les « cartes à la journée » de la société deviennent, de ce fait, caduques. Le Président et le Trésorier seront donc les seuls dépositaires de ces cartes. Pour pêcher à Coudun, il faudra prendre son permis à Coudun ou prendre un permis fédéral à la journée (12 €) en plus de la « carte à la journée » (11 €). A la suite du long débat, le Trésorier n'a toujours pas de réponses à ses interrogations par rapport à la saisie des permis sur Internet !

Les Secrétaires  
F. Leclère et M. Leblond